



**ARRÊTÉ MUNICIPAL
PORTANT DÉLÉGATIONS DE FONCTION
ET DE SIGNATURE
À RACHIDA LUCAZEAU, 7^{EME} ADJOINTE AU MAIRE**

N° A24-084

5.4

Le Maire de TOURNEFEUILLE,

VU l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n°DEL24-107 du 28 novembre 2024 portant élection du Maire ;
VU la délibération n°DEL24-108 du 28 novembre 2024 portant élection des adjoints ;
CONSIDÉRANT que Madame Rachida LUCAZEAU a été élue 7^{ème} adjointe ;

ARRÊTE

Article 1 – Madame Rachida LUCAZEAU, 7^{ème} adjointe, est déléguée à l'éducation, à l'enfance et à la jeunesse à l'exception des actions auprès des jeunes adultes.

Article 2 – Une délégation de signature lui est conférée pour accomplir les actes et missions relatifs à ce domaine de compétence, et notamment :

- piloter l'offre éducative de la commune en lien avec les partenaires,
- piloter le projet éducatif territorial,
- coordonner les actions entre les écoles et les périscolaires,
- favoriser les liens avec les collèges et le lycée.

Article 3 – En l'absence du Maire, et suivant l'ordre du tableau du conseil municipal, elle sera également déléguée pour délivrer tous certificats, toutes pièces et tous actes administratifs.

Article 4 – Le Directeur Général des Services de la ville de Tournefeuille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

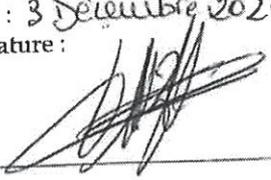
Article 5 – Le présent arrêté abroge l'arrêté n°A20-065 du 10 septembre 2020.

Article 6 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Commune. Copie en sera adressée à l'intéressée, et au Préfet de la Haute-Garonne.

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20241128-A24-084-AR
Date de télétransmission : 29/11/2024
Date de réception préfecture : 29/11/2024

Article 7 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Fait à Tournefeuille, le 28 novembre 2024

Notifié à l'intéressée,
Date : 3 Décembre 2024
Signature : 

Le Maire,


Frédéric PARRE

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20241128-A24-084-AR
Date de télétransmission : 29/11/2024
Date de réception préfecture : 29/11/2024